



**Hervé Moreau**

46, avenue d'Ivry - Snes-Fsu  
75013 Paris

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
**de la Jeunesse et des Sports**  
**Président du CHSCT Ministériel**  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris cedex 07

Paris le 15 octobre 2020

Monsieur le Ministre, Président du CHSCT ministériel,

A de multiples reprises depuis le début de la crise sanitaire, la FSU a alerté le ministère sur la question de la protection des agent-es de l'Éducation nationale. Dès lors que les consignes sanitaires ont été allégées dans les écoles et établissements scolaires, il n'est pas anormal que le masque fourni par l'employeur focalise les attentions et soit interrogé au regard de son niveau protection et de son adaptation aux différentes pratiques professionnelles.

Lors de la réunion du CHSCTMEN du 11 septembre, deux avis proposés par la FSU ont été adoptés pour que d'autres masques - plus efficaces - soient fournis aux personnels et pour que des mesures immédiates de prévention des risques liés à la voix soient prises.

Aujourd'hui, il s'avère que le traitement au zéolite (substance désapprouvée par l'Union européenne) des masques fournis par l'employeur relance les craintes pour la santé des personnels.

La FSU exige que ces masques fassent l'objet d'une expertise indépendante, et que dans l'attente des résultats, des masques chirurgicaux à usage unique soient fournis aux personnels. Les stocks de masques FFP2 à destination des personnels en état de vulnérabilité et des personnels de santé doivent aussi être abondés.

Il n'est pas question de transiger avec la santé des personnels qui relève de votre entière responsabilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour l'ensemble des délégué-es titulaires et  
suppléant-es FSU au CHSCT ministériel,  
Hervé Moreau